

ville de Cambrai

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

**OBJET :** 12

**RAPPORTEUR :** MME DELEVALLEE

**INTITULÉ :** *COMPTABILITE COMMUNALE. Demande de garantie d'emprunts – Financement d'une opération de construction de 11 logements situés 12 rue de Selles à Cambrai*

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE :** 39

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS  
Mme DROBINOHA. M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M.DOBREMETZ Adjoint au Maire ;  
M.BAVENCOFFE; Mme BILBAUT; M.DEVILLERS; Mme POMBAL; Mme CARDON;  
Mme LIENARD; M.BARTKOWIAK; Mme CAFEDE.; Mme SAYDON; M.FLAMEIN; M.TRANOY  
M.VAILLANT; Mme DESMOULIN; M.DERASSE; M.MAURICE; Mme BURLET. M; LEROUGE;  
Mme DESSERY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M.PHILIPPE qui a donné procuration à M.MAURICE  
Mme BERTHELOOT qui a donné procuration à M.FLAMEIN  
M.MOAMMIN qui a donné procuration à M.VILLAIN P.A  
M.LAURENT qui a donné procuration à Mme WIART  
M.SIEGLER ui a donné procuration à Mme LABADENS  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à M.VAILLANT  
Mme BRIQUET qui a donné procuration à M.TRANOY  
M.SIMPERE qui a donné procuration à M.DOBREMETZ  
Mme CHARPENET  
Mme DEMONTFAUCON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du financement d'une opération de construction de 11 logements situés 12 rue de Selles à Cambrai, Clésence sollicite la garantie de la Ville de Cambrai dans les conditions suivantes :

### Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE CAMBRAI accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 431 571.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 151788 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 431 571.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Un exemplaire du contrat de prêt est disponible sur demande auprès des services financiers.

### Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

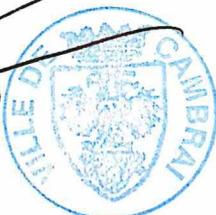
### Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

**Publié le :** 16 Janvier 2024 à 09:22

Adopté à l'unanimité  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT



Pour Le Maire  
Mme Marie-Anne DELEVALLEE  
Maire-Adjointe Déléguée aux Finances

